

Séance publique du 13 novembre 2006

Délibération n° 2006-3759

commission principale : proximité, ressources humaines et environnement

commune (s) : Saint Priest

objet : **Participation financière à l'élaboration du plan de déplacements inter-entreprises du parc technologique de Saint Priest et de la zone commerciale de Champ du Pont**

service : Direction générale - Direction prospective et stratégie d'agglomération

Le Conseil,

Vu le rapport du 24 octobre 2006, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Depuis quelques années, la question de l'articulation des temps des salariés, des entreprises et du territoire se développe.

Dans ce contexte et depuis sa création en 2002, la mission Espace des temps de la Communauté urbaine est engagée dans un programme européen Equal articuler les temps pour développer les compétences piloté par Agefos-Pme. Ce programme, qui s'étalait entre 2003 et 2005, a permis de mettre en œuvre sur quatre terrains d'expérimentation en Rhône-Alpes des actions de services aux salariés (modes de garde d'enfants, crèches inter-entreprises, déplacements des salariés, offre de services divers sur les temps de pause).

Fort de cette expérience, des actions de démultiplication ont été engagées sur d'autres territoires de la Communauté urbaine par la mission Espace des temps, en particulier dans le domaine déplacements des salariés, avec la mise en place de plans de déplacements interentreprises (PDIE), afin de mutualiser les moyens, les besoins et les études préalables d'où une économie d'échelle conséquente.

L'association des industriels du parc technologique de Saint Priest a décidé de mettre en place un plan de déplacements interentreprises afin de réduire les nuisances environnementales de la zone, d'anticiper l'accroissement inévitable des déplacements et mieux harmoniser l'articulation des temps des salariés entre vie privée et vie professionnelle.

Cette action s'inscrit dans la continuité d'une démarche de dialogue social territorial initiée en 2004 par la Confédération générale des travailleurs (CGT) et la direction départementale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle (DDTEFP) du Rhône sur la zone commerciale de Champ du Pont. Cette démarche avait alors mis en évidence des besoins nouveaux et la nécessité de faire émerger une offre de service aux salariés et aux entreprises selon trois pistes d'actions : les modes de garde des enfants, les déplacements des salariés et la formation des salariés. Elle a ensuite été élargie au parc technologique de Saint Priest.

Depuis un comité de pilotage a été constitué réunissant les principaux acteurs concernés (Communauté urbaine, Ademe, Sytral, collectivités du plateau nord, l'association des entreprises Eurogem, syndicats de salariés), un repérage des entreprises volontaires a été effectué ainsi qu'une enquête sur leurs besoins et attentes réels.

Une dizaine d'entreprises ou commerces est prête à s'engager dans un dispositif de PDIE et il faut maintenant engager le dispositif de diagnostic pour la mise en œuvre de plans d'actions (diagnostic fin avec un bureau d'études spécialisé et plan d'action par entreprises avec des solutions adaptées à chaque entreprise : participation à l'abonnement TCL, covoiturage, encouragement à l'utilisation du vélo, etc..).

Cette démarche est cofinancée par l'Ademe, la région Rhône-Alpes, la Communauté urbaine et les entreprises volontaires. L'animation en sera assurée par la Communauté urbaine (mission Espace des temps et développeur économique) avec l'appui du bureau d'études.

Afin de soutenir cette démarche de dialogue social partenarial innovant sur un territoire de la Communauté urbaine, il est proposé d'autoriser le versement d'une subvention de 15 000 € à l'association Eurogem (association des industriels du parc technologique de Saint Priest) qui pilote cette expérimentation ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission proximité, ressources humaines et environnement ;

Où l'intervention de monsieur le rapporteur précisant que dans le 6° paragraphe : "

"Depuis un comité de pilotage a été constitué réunissant les principaux acteurs concernés (Communauté urbaine, Ademe, Sytral, collectivités du plateau nord...)"

il convient de lire "commune de Saint Priest"

au lieu de "collectivités du plateau nord" ;

DELIBERE

1° - Accepte les modifications proposées par monsieur le rapporteur.

2° - Accorde une subvention de 15 000 € à l'association Eurogem pour l'élaboration du plan de déplacements interentreprises du parc technologique de Saint Priest et de la zone commerciale de Champ du Pont.

3° - Autorise monsieur le président à signer la convention.

4° - La dépense sera imputée au budget de la Communauté urbaine - espace des temps, rattaché à la direction prospective et stratégie d'agglomération - centre de gestion 120 400 - fonction 020 - compte 0657 480 - ligne de gestion 020 131.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,